

École Saint-Barthélemy

Courriel: stbarthelemy@csdm.qc.ca

Pavillon des Érables 7081, Av. des Érables Montréal, Québec H2E 2R1

Tél.: 514-596-4877

Pavillon Sagard 7400, rue Sagard Montréal, Québec

H2E 2S9 Tél.: 514-596-4858

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du jeudi 20 octobre 2022 Rencontre virtuelle à 18 h 30 par TEAMS

Procès-verbal

1. Ouverture de l'Assemblée

Début 18h35

1.1. Présence et vérification du quorum

Sont présents :

Ana Salvarrey, parent DÉ Anna Scheftel, parent DÉ Josée Bélanger, enseignante DÉ Cynthia Boileau-Poirier, enseignante SA Carmen Celina Santizo Diaz, éducatrice SDG DÉ Caroline Boily, parent SA Nathalie Côté, enseignante SA Jessie Duvivier, éducatrice SDG DÉ Elisa Montaruli, parent substitut SA Emannuelle Hardy-Sécécal, parent substitut SA France Vallières, parent SA Mireille Gamache - Brabant, parent DÉ Hind Ouhachi, parent DÉ

Judith Levesque, directrice adjointe DÉ
Marianne Jacques, parent DÉ
Marie-Helene Gour, parent substitut DÉ
Renée Martineau, enseignante substitut SA
Maxime Desjardins-Carrières, parent DÉ
Marie-Josée Normandin, directrice
Laurent Phaneuf, SDG, SA
Solen Poirier, parent substitut, SA
Amélie St-Aubin, psychoéducatrice

Sont absents: Marie-Lise Dion, parent SA et Nathalie Viens, parent substitut SA

Invités: Christian Denis, éducateur SDG SA, Chantale Potvin, éducatrice SDG SA et Lyne

Brouillette, responsable SDG

Pascale Join, enseignante DÉ

Membre du public : Jean-Philippe Beauchamp, parent SA







1.2. Tour de table

Comme il s'agit de la première assemblée de l'année scolaire 2022-2023, les substituts sont invités à la rencontre. Marianne Jacques invite tous les membres du conseil d'établissement à se présenter brièvement.

1.3. Élections à la présidence, vice-présidence et secrétariat

La présidente sortante annonce que personne ne s'est manifesté pour les postes de présidence, vice-présidence et secrétaire. Dans ce contexte, Marianne Jacques et Ana Salvarrey proposent de renouveler leur mandat pour la présidence et la vice-présidence respectivement, et sont reconduites dans leurs fonctions. De plus, afin d'alléger la tâche au poste de secrétariat, Frances Vallière, Caroline Boily et Mireille Gamache-Brabant se portent volontaires pour se partager le rôle de secrétaire. Mireille Gamache-Brabant est nommée secrétaire d'assemblée. Comme prévu dans la régie interne du CÉ, une liste de substituts secrétaires pour chacune des rencontres sera développée.

1.4. Mot de la présidente et de la direction

Marianne Jacques rappelle que le conseil d'établissement est un lieu privilégié d'échanges entre les parents et la communauté scolaire dont l'objectif est de travailler à soutenir la réussite scolaire des élèves. Elle indique également que le conseil d'établissement doit demeurer un lieu d'échange sécuritaire et respectueux et que les membres doivent s'engager à se préparer aux rencontres en prenant connaissance du matériel.

1.5. Mode de fonctionnement du CÉ 22-23

Pour l'année scolaire 2022-2023, les rencontres se tiendront virtuellement par Teams afin de favoriser la participation des membres. Les rencontres seront d'une durée de 2h, mais à l'occasion, il est possible que l'on dépasse légèrement l'heure de fin en fonction des dossiers à discuter.

Un Doodle sera envoyé deux semaines avant le conseil d'établissement afin de confirmer la présence des membres. En cas de besoin, les substituts seront contactés par courriel pour remplacer. Tout comme les membres, les substituts auront accès aux documents sur le Drive afin de favoriser le suivi.

Une semaine avant la rencontre, le matériel préparatoire sera déposé sur le Google Drive. Comme prévu dans la régie interne, le procès-verbal doit être lu avant la rencontre du conseil d'établissement et toutes demandes de modifications, doivent être transmises à la présidente au plus tard 24h avant la rencontre.

2. Questions du public

La présidente mentionne que le point « Questions du public » est à l'ordre du jour de manière statutaire. Les dates des rencontres sont diffusées mensuellement via l'Info-parents afin que les parents souhaitant poser des questions puissent le faire.

a) Un parent du pavillon des Érables demande si les rencontres avec les enseignants en début d'année peuvent être légèrement décalées dans l'horaire pour permettre aux parents dont

plusieurs enfants fréquentent l'école de rencontrer les différents enseignants. La direction mentionne que ce point sera amené et discuté en rencontre avec les enseignants.

- b) Un parent du pavillon des Érables pose une question en lien avec le groupe 43 dont la titulaire est en congé de maladie. Le parent mentionne que l'enseignant remplaçant n'était pas outillé pour assurer la continuité du projet-pilote *Arts+*, ayant pour conséquence que certaines matières n'ont pas été enseignées aux élèves. La direction insiste sur le fait que durant un congé de maladie, le/la titulaire n'est pas tenu(e) de fournir une planification. La direction mentionne que l'enseignant remplaçant a eu du soutien et de l'accompagnement, mais que malgré les efforts fournis par l'école, l'enseignant n'était pas apte et que celui-ci a été remercié. Dans ce contexte de projet-pilote où l'approche pédagogique est axée sur l'art, le parent demande si certaines mesures peuvent être mises en place pour assurer la continuité des enseignements de toutes les matières durant les remplacements même si la continuité du projet *Arts+*, ne peut pas être maintenue afin que les élèves puissent poursuivre leurs apprentissages.
- c) Un parent membre du public s'est joint à la rencontre pour demander pourquoi l'école abandonne HopHop. Christian Denis, éducateur au service de garde précise que HopHop ne sera plus utilisé afin d'assurer la sécurité des élèves à la fin des classes. Il précise qu'il devient difficile de gérer les départs de manière sécuritaire durant les périodes d'achalandage. Les responsables se retrouvent avec plus d'enfants à gérer et il y a plusieurs étapes à effectuer dans HopHop. Avec l'ajout du parascolaire et le départ des enfants, cela ajoute une tâche supplémentaire au responsable. De plus, certains enfants quittaient l'école sans l'avoir signalé au responsable ce qui faisait en sorte que la prise en charge dans HopHop n'était pas complétée.

Il est par ailleurs mentionné que le système avait été mis en place par l'école dans le contexte de la pandémie. Cela se passait très bien, car moins d'enfants fréquentaient le service de garde. Cependant, avec le retour à la normale, plusieurs enfants sont de retour au service de garde, ce qui engendre une surcharge dans HopHop. La direction signale que plusieurs écoles ont abandonné ce système parce qu'elles avaient vécu les mêmes enjeux. Celle-ci insiste sur le fait qu'en cas d'accident, c'est l'école qui sera responsable et que la sécurité des élèves est primordiale.

Un parent mentionne qu'il serait intéressant de réévaluer les différents systèmes qui seront mis en place. Il est par ailleurs suggéré de clarifier auprès de l'ensemble des parents les raisons pour lesquelles HopHop a été abandonné, car le courriel transmis portait à confusion quant à la nature des enjeux de sécurité. La responsable du service de garde s'engage à clarifier la situation et rappelle que la décision a été prise dans le meilleur intérêt des élèves.

d) Un parent du pavillon Sagard demande des clarifications quant à un dépliant transmis aux parents par la Fondation et demandant des dons en argent. Le parent souhaitait savoir si cette façon de faire signifiait que dorénavant les parents ne seraient plus sollicités à chaque sortie comme c'était le cas les années précédentes. La direction explique qu'avant, une contribution volontaire était uniquement demandée aux parents du pavillon des Érables pour la réalisation des projets Génie-Arts, et maintenant Et tant d'@rts, cependant, celle-ci ne respectait pas les règles établies par le CSSDM. Cette année, afin de continuer à recevoir la contribution volontaire, la possibilité de faire un don à la Fondation a été proposée. Cette option offre la possibilité aux parents, dont les contributions sont de plus de 20\$, de recevoir un reçu déductible d'impôts. La direction explique que dans un souci de garder une approche

uniforme pour les deux pavillons, la même option (faire des dons) a été offerte aux parents du pavillon Sagard. Toutefois, dans le cas du pavillon Sagard, il n'y a pas eu d'explication lors des rencontres parents/enseignants.

Les parents demandent à ce que la communication soit améliorée, lorsque des contributions monétaires sont sollicitées. La direction stipule que la Fondation est responsable de ses moyens de communication, mais qu'une demande leur sera faite. L'argent récupéré servira à dynamiser l'école.

e) Un parent du pavillon des Érables, demande quel est le moyen adéquat pour communiquer avec les spécialistes puisque les parents n'ont pas les coordonnées pour les contacter. La direction précise qu'il y a une procédure inscrite dans l'agenda de l'élève; le parent doit contacter le secrétariat par téléphone ou par courriel pour demander les coordonnées des spécialistes.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par Josée Bélanger et secondé par Hind Ouhachi.

4. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2022 (document)

Aucune demande de modification n'a été formulée, mais un parent mentionne que plusieurs suivis de l'année dernière seront à faire cette année. Les suivis seront abordés en novembre prochain.

L'adoption du procès-verbal du 9 juin est approuvée par Ana Salvarrey et secondée par Anna Sheftel.

5. Dossiers à adopter

5.1. Calendrier des rencontres du CÉ

Le calendrier des rencontres est proposé par Caroline Boily et secondé par Mireille Gamache-Brabant.

6. Sujets d'information

6.1. Contributions volontaires pour les deux pavillons

En nouveauté cette année, des contributions volontaires sous forme de dons à la Fondation ont été demandées aux parents afin de couvrir les frais de certains projets spéciaux. Les sommes amassées à ce jour sont en deçà des attentes. La direction indique qu'elle devra possiblement contacter les membres de la Fondation pour explorer une potentielle aide financière pour couvrir le coût du matériel d'art, notamment. Les états de compte suivront à la prochaine rencontre.

6.2. Déclaration de clientèle 22-23

Il y a eu une baisse de 32 élèves au pavillon des Érables, deux locaux sont présentement vacants dans ce pavillon. Aucune baisse de clientèle n'a été observée au pavillon Sagard. La direction mentionne qu'il y a de fortes chances que les deux locaux soient occupés par de futures classes d'accueil. Les baisses de clientèle entraînent des réductions de financement

pour l'école, ce qui se traduit par moins de services, moins de secrétariat, et moins de techniciens en éducation spécialisée. De plus, comme l'école n'est pas considérée comme une école en milieu défavorisé, l'accès aux mesures ministérielles est réduit. L'an prochain, il y aura des choix difficiles à faire en fonction des sommes disponibles. Cela pourrait impliquer une diminution dans un ou des services complémentaires aux élèves comme l'éducation spécialisée, l'orthopédagogie, l'orthophonie et la psychoéducation. De plus, la baisse de clientèle risque d'entraîner une fermeture de classe pour l'an prochain.

6.3. Rapport de la visite de l'IB (document)

Renée Martineau, enseignante au pavillon Sagard et coordonnatrice du programme présente le dernier rapport d'évaluation de l'IB et mentionne que l'évaluation est très positive et que le pavillon Sagard répond au-delà des exigences. Renée Martineau mentionne qu'Isabelle Crête, ancienne coordonnatrice du programme, a fait un travail remarquable pour développer le programme et s'assurer de la conformité aux normes de l'IB. Les points forts suivants sont mentionnés: le comité de bienveillance, l'équipe de direction, l'environnement de grande qualité, les politiques inclusives, la collaboration avec les spécialistes, la force des nombreuses expositions, le conseil des élèves. Il est également mentionné que le service de garde s'implique activement à l'IB. En ce qui concerne les améliorations, l'école doit mettre à jour le projet éducatif. Il y a aussi le plan de développement (réduire l'anxiété et le stress, le profil de l'apprenant et tenter de voir ce qui se fait ailleurs). Finalement, l'école doit continuer à insister auprès des élèves sur la citation des sources de leurs travaux. Un plan d'action sera établi d'ici les 2 prochaines années.

6.4. Le point sur la COVID-19

La direction précise que la situation sanitaire en lien avec la COVID est sous contrôle. Les cas de la COVID-19 restent isolés. Il y a toujours des autotests de disponibles pour des familles qui en auraient besoin, l'information a été diffusée dans l'Info-parents.

6.5. Lettre d'appui sécurité parc Sagard

Une lettre d'appui a été envoyée à la mairesse de l'arrondissement en soutien aux parents ayant pris des actions afin de sécuriser le parc Sagard à la suite des incidents liés à la présence d'itinérants et de personnes toxicomanes. L'école avait d'ailleurs transmis une lettre aux parents sous la recommandation du SPVM de cesser de fréquenter le parc.

En date du 20 octobre dernier, suite aux interventions du SPVM, le parc a été jugé sécuritaire et l'école a envoyé un courriel à tous les parents annonçant sa réouverture.

Un parent mentionne qu'il est important de ne pas stigmatiser les clientèles vulnérables qui fréquentent le parc. La présidente précise que l'action du SPVM implique une prise en charge par l'organisme *Pact de rue* pour aider et accompagner les personnes en situation d'itinérance et/ou toxicomanes du secteur.

7. Dossiers à approuver

7.1. Sorties éducatives et campagnes de financement

La direction explique les différentes sorties et les différentes campagnes de financement qui seront effectuées durant l'année scolaire. Les sorties et les campagnes de financement présentées concernent uniquement le pavillon Sagard et un parent remarque qu'il n'y a aucune sortie pour le pavillon des Érables. Une enseignante mentionne que le calendrier viendra prochainement. Il est demandé d'avoir des traces des frais demandés aux parents.

Le calendrier est approuvé par Cynthia Boileau-Poirier et est secondé par Nathalie Côté.

7.2. Augmentation des frais du service de garde (document)

La direction mentionne qu'il a fallu ajuster les frais du service de garde et présente la démarche entreprise pour fixer les frais ainsi que les barèmes fournis par le CSSDM.

L'augmentation des frais du service de garde est approuvée par Maxime Desjardins-Carrière et est secondée par Ana Salvarrey

8. Comité de parents : dépôt du calendrier des rencontres

Une première rencontre extraordinaire ayant pour sujet le protecteur de l'élève a été tenue. Plus de détails sont à venir. Une première rencontre générale en virtuel se déroulera le 25 octobre prochain.

9. Prochaine rencontre

Lundi 28 novembre 2022 à 18h30 via Teams

10. Levée de la séance

20h44

Mireille Gamache-Brabant Secrétaire

Marianne Jacques Présidente

Marie-Josée Normandin Directrice